

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE – DÉPARTEMENT DU RHÔNE

COMMUNE DE CONDRIEU

DECISION 2022-11

**ACHATS DIVERS POUR LES SERVICES TECHNIQUES (ENGRAIS, SACS
POUBELLES, CONSOMMABLES POUR SANITAIRES PUBLICS ET BOMBES DE
MARQUAGE AU SOL)**

Le Maire de Condrieu,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L. 2122-22 ;
Vu la délibération du Conseil Municipal n° 2020-27 du 10 juillet 2020, relative aux délégations
d'attribution du Conseil Municipal au Maire ;
Vu le Code de la Commande publique ;

Considérant que les Services techniques ont besoin de fournitures pour leurs activités ;
Considérant qu'en l'occurrence le besoin porte sur l'achat d'engrais, de sacs poubelles, de
consommables pour sanitaires publics et de bombes de marquage au sol) ;
Considérant que pour ces fournitures, la société Languedoc-Chimie a fait une proposition à un
rapport qualité-prix intéressant, pour un montant de 5 876,04 € TTC (deux devis : 3 446,69 €
TTC et 2 429,35 € TTC) ;

DECIDE :

Article 1^{er} : D'acheter les engrais, sacs poubelles, consommables pour sanitaires publics et
bombes de marquage au sol à la Société Languedoc Chimie.

Condrieu, le 3 mars 2022

Le Maire,
Philippe MARION

Transmis en Préfecture le : **- 7 FEV. 2022**
Enregistré le :
Publié le :
Le Maire certifie, sous
sa responsabilité, le
caractère exécutoire
de cet acte.

